

Werk

Titel: La formation des personnels dans le cadre du développement des collections

Autor: Tesnière, Valérie

Ort: Graz

Jahr: 1997

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?514854804_0007|log51

Kontakt/Contact

Digizeitschriften e.V.
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

La formation des personnels dans le cadre du développement des collections:

**l'exemple français à partir de l'expérience de la Bibliothèque
nationale de France. État des lieux et perspectives¹**

VALERIE TESNIERE

*Bibliothèque nationale de France, Direction de l'imprimé et de
l'audiovisuel, Département Philosophie, histoire, science de l'homme*

Comment peut-on utiliser le concept de développement de collection ou la mise en place de PDC comme outil pour la formation et pour l'encadrement des personnels? Comment répondre à un manque criant dans les bibliothèques de recherche où l'exigence d'une politique raisonnée d'enrichissement des fonds se fait de plus en plus sentir et où les demi-mesures prises de façon isolée, sans concertation avec des établissements similaires, se révèlent vite insatisfaisantes? Assurément, la formation est un enjeu de taille, car ce sont les professionnels des bibliothèques qui auront à se battre pour défendre des budgets devant des tutelles de plus en plus exigeantes (interventionnisme accru des présidents d'universités et

¹ Paper presented at LIBER Annual General Conference 1997, Bern.

des chercheurs) et où la part de la documentation papier et de la documentation électronique devra avoir été rigoureusement été rigoureusement été analysée. Et comment le faire sans connaissance éprouvée du domaine, réflexion méthodologique préalable, habitudes de travail en commun avec d'autres bibliothèques spécialisées?

Un constat de carence générale

La mise en place de PDC dans les bibliothèques de recherche en France se heurte à plusieurs obstacles. La notion ne fait pas partie de la culture professionnelle communément admise. D'une part, le fait que ce type d'initiative perturbe le fonctionnement quotidien de la bibliothèque: évaluer une collection suppose d'y consacrer du temps. Faute d'une rupture franche motivée par une pression particulière (changement de bâtiment ou d'organisation), l'application des PDC reste lettre morte ou cantonnée à des mesures d'économies ponctuelles dans les acquisitions. D'autre part en France, deux particularismes sont à prendre en compte. Contrairement aux pays anglo-saxons, il n'existe pas de véritable tradition de PDC, ni en conséquence de littérature professionnelle sur le sujet en français: à l'exception du manuel de B. Calenge sur les Politiques d'acquisition et des contributions écrites de la BPI sur le désherbage des collections, peu d'expériences françaises ont fait l'objet d'articles diffusés auprès des bibliothécaires. Rappelons que l'introduction du Conspectus comme outil de mesure des collections des bibliothèques universitaires s'est soldée il y a dix ans par un bilan très mitigé et qu'actuellement la politique d'acquisition des CADIST ne donne lieu à aucun bilan qualitatif, puisque seul un rapport chiffré annuel est fourni. Un deuxième élément brouille les cartes: le poids des différentes tutelles qui gèrent chacune un réseau pour la recherche,

obéissant à des logiques administratives pas toujours compatibles (Éducation nationale: BU et CADIST, Culture: BnF et désormais Industrie et recherche: CNRS, grandes écoles d'ingénieurs). Les outils de formation, initiale ou continue, sont de ce fait encore plus difficiles à mettre en commun. En outre, le mode de recrutement des bibliothécaires/conservateurs diffère de celui de beaucoup d'autres pays, où la plupart des professionnels chargés de l'encadrement ont un haut niveau de culture universitaire. En France, on ne recrute pas en effet des spécialistes d'une discipline qui deviennent à la suite d'une formation professionnelle des bibliothécaires mais ce sont de jeunes étudiants titulaires en général d'une licence (3 ans après le baccalauréat) qui passent des concours professionnels. Le niveau de culture académique reste très général, ce qui peut parfois poser des difficultés dans le cas des bibliothèques de recherche. Les spécialistes existent mais sont rapidement orientés vers des fonds particuliers, où leur expérience demeure confinée et ne profite qu'à un cercle étroit. L'ensemble de la profession ne bénéficie guère de leur réflexion: il n'existe pas de lieu où les bibliothécaires spécialisés échangent leurs expériences. Les filières de formation bibliothéconomique n'offrent pas d'ouverture dans cette direction: ainsi, par exemple l'institution qui forme les conservateurs de bibliothèque, l'ENSSIB, n'a pas vraiment d'enseignement sur le développement des collections: les réponses techniques tendent à se substituer à l'analyse des questions de fond que doit se poser tout futur responsable de bibliothèque. Il n'existe donc pas de dialectique féconde entre la profession et la spécialité.

Néanmoins une évolution positive est perceptible depuis quelques années

Mais ce constat en apparence pessimiste ne doit pas cacher une évolution récente qui conduit beaucoup de bibliothécaires à s'intéresser davantage au contenu des collections dont ils ont la responsabilité. Témoigne concrètement de cette nouvelle sensibilité aux enjeux de politique raisonnée de développement des fonds le groupe de travail réuni par la section Étude et recherche de l'ABF depuis deux ans. Différents professionnels issus de bibliothèques universitaires (Cadist ou non), municipales avec fonds d'étude ou fonds anciens (Lyon ou Valenciennes), spécialisées comme la médiathèque de la Cité des sciences de la Villette ou la Bibliothèque nationale de France cherchent à confronter leurs expériences de mise en place de plans de développement des collections pour en tirer des enseignements méthodologiques utiles pour leurs collègues. L'initiative vient donc de la base, les différentes tutelles n'ayant pas réussi à imposer une méthode à la différence du travail très constructif qui s'est fait aux Pays Bas et dont Trix Bakker nous faisait état l'année dernière lors de notre conférence annuelle à Malte. Si les institutions de formation initiale ne sont pas encore vraiment au diapason, à l'exception de l'Institut de formation des bibliothèques qui a proposé depuis 5 ans une trentaine de stages sur la gestion des collections, le désherbage et les politiques d'acquisitions, le mouvement gagne celles chargées de la formation continue. Les Bibliothécaires sur le terrain confrontés à des choix documentaires et à des exigences nouvelles venant de leurs lecteurs, se posent désormais des questions auxquelles jusqu'à présent ils tentaient de répondre par une escalade dans l'offre de services plus que par de réelles évaluations de l'offre documentaire. Toutefois les récentes expériences à grande échelle de formalisation de la politique

documentaire dans des établissements comme la BnF suscitent un vif intérêt dans la profession: se trouve au premier plan le débat entre encyclopédisme et spécialisation des collections. Les bibliothèques possédant des fonds de recherche conduites à travailler davantage en réseau du fait des restrictions budgétaires s'emparent elles aussi de cette réflexion pour faire des comparaisons avec leur propre expérience. Dans un autre registre, mais finalement toujours dans le même sens, les bibliothécaires de lecture publique confrontés à des pressions politiques de la part de municipalités d'extrême-droite sur leur politique d'acquisition ont révélé au grand public les enjeux de la construction d'une offre documentaire: du coup certains journalistes ont même dressé un constat de carence des formations des bibliothécaires. Il est clair désormais que l'évolution de la lecture publique en France ne passe désormais plus par un » toujours plus « mais par des »pourquoi et comment «. Un souci de formalisation des politiques d'acquisitions gagne peu à peu les professionnels du livre jusqu'à présent assez indifférents à ces questions de fond. Le problème de la formation se pose avec d'autant plus d'acuité.

L'exemple de la charte documentaire de la BnF

Reprenons l'exemple de la BnF qui a beaucoup pesé dans le débat. Depuis 7 ans la Bibliothèque nationale de France mène une réflexion en profondeur sur ses collections, particulièrement celles qui ne relèvent pas de l'enrichissement par le dépôt légal. Rappelons en effet que ce mode d'entrée n'a pas toujours été prépondérant. La BnF est à cet égard plus proche de la British Library que de la Deutsche Bibliothek de Francfort puisque ses fonds ont été constitués au fil des siècles par des achats et des dons sans parler des confiscations révolutionnaires à partir des biens de clergé ou des

émigrés. Le Dépôt légal jusqu'à une date relativement récente ne fonctionnait pas au mieux. Au XX^{ème} siècle, il l'emporte quantitativement sur les acquisitions qui au lendemain de la première guerre mondiale se recentrent sur les seules humanités aux dépens des sciences, du droit et de l'économie: en 1989, 40 000 monographies et environ 32 000 titres de périodiques arrivaient par dépôt légal tandis que 24 300 monographies et titre de périodes entraient par achat, don ou échange. Le budget d'acquisition est alors trois fois moins important que celui de la British library. La vocation encyclopédique de la BnF n'a été réaffirmée que très récemment à l'occasion du transfert de ses collections imprimées et audiovisuelles sur le nouveau site de Tolbiac. L'ouverture à des publics plus vastes qui figurait dans la commande politique a été supplémentaire: il s'agissait non seulement de constituer de nouvelles collections mais aussi de souligner ce qui fait l'unité de la bibliothèque, sans plaquer artificiellement des collections supplémentaires. La réalisation de deux niveaux de consultation dans le même bâtiment faisaient partie de la commande, le premier niveau étant consacré à la recherche où seraient communiqués les fonds patrimoniaux conservés en magasin, le second niveau totalement en libre accès correspondant davantage au concept anglo-saxon de référence library. Architecture et plan massif d'acquisition allaient de pair: il fallait acquérir environ 400 000 ouvrages pour remplir le libre accès à 50% à l'ouverture des salles de lecture prévue pour 1995 puis 1996; un budget pour 380 000 volumes, 5000 titres de périodiques, 200 titres de CD-Roms exactement avait été alloué, sans compter la partie audiovisuelle. Pour réaliser ce plan massif, le personnels avait été augmenté, car la seule équipe chargée des acquisitions sur l'ancien site n'aurait pas été suffisante et devait continuer à répondre aux exigences du public de chercheurs dans les salles encore ouvertes rue de Richelieu.

Rappelons qu'environ 60 000 volumes seront déménagés des salles existantes.

L'équipe chargée de forger ce nouvel outil a donc dû définir une méthode tout en procédant à des acquisitions massives: c'est toute une entreprise de formation permanente qui s'est en quelque sorte mise en place. Nous disposons d'assez de recul aujourd'hui pour faire part de notre récente expérience autrement qu'en présentant les grandes lignes de la politique documentaire ainsi redéfinie. J'insisterai sur l'interaction entre élaboration d'un PDC à une échelle inédite en France et sur la manière dont les personnels l'ont conçu et réalisé. J'ajouterai que désormais la réflexion sur le contenu des collections est devenue centrale pour la BnF car c'est ce travail précisément qui permet autant (sinon plus à terme) que la réalisation de l'architecte de « vendre » au public les changements induits par le transfert de collections d'imprimés et de périodiques de la rue de Richelieu. En effet si le signe le plus tangible du bouleversement en cours réside apparemment dans le nouveau bâtiment, on sait sans doute moins aussi que l'organisation des équipes a été modifiée en accord avec la redéfinition des principes de la politique documentaire. La formation des personnels se poursuit ainsi au-delà de la seule politique d'acquisitions dans le cadre de la mise en place progressive de nouveaux départements organisés en spécialités et non plus par support, générant des modes de travail différents (intégration plus grande des tâches, participation systématique au service public, développement de services bibliographiques plus spécialisés).

Une chaîne de traitement appropriée s'est donc mise en place à compter de 1992 sur un site provisoire de gestion et de stockage localisé en banlieue parisienne, à Ivry, afin d'optimiser l'acquisition de ce programme de 400 000 volumes destinés à Tolbiac. Le contrôle

technique de la réception des documents et de la conformité des factures, la mise à l'inventaire, le catalogage, la préparation des trains de reliure envoyés à des prestataires extérieurs, la gestion du stockage ont été des opérations confiées à des prestataires de service installés sur ce site. Mais la responsabilité de sélection et de la commande des titres ainsi que celle de l'encadrement, de la coordination scientifique, du pilotage informatique du catalogage sur le système standard Geac 9500, du suivi de gestion ont été confiées à du personnel de l'établissement. La coordination scientifique a été assurée par deux chefs de projet Politique documentaire et Catalogue. Un responsable de production avait pour mission de planifier et d'harmoniser avec eux les calendriers des différentes équipes, celles chargées des acquisitions comme celles des prestataires chargées de la réception et du catalogage, de gérer les budgets associés et de prendre les mesures organisationnelles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. L'équipe chargée de la sélection et de la commande des documents a atteint sous ma responsabilité 55 personnes. Comment a-t-elle été constituée? Pour chaque discipline principale identifiée, j'ai eu recours à un ou plusieurs spécialistes, contractuels le plus souvent, parce que peu de fonctionnaires étaient partants et aussi parce que peu d'entre eux avaient le profil spécialisé requis. Le profil recherché était celui de personnes ayant à la fois une expérience de documentation et un très solide bagage universitaire, car l'établissement devait avoir des bibliographes immédiatement opérationnels et ne pouvait se permettre compte tenu des délais très courts qui lui étaient impartis, d'assurer la mise à niveau universitaire de ses agents. Le profil universitaire était lui même assez particulier puisque nous nous sommes efforcés de recruter des documentalistes qui dominaient suffisamment leur spécialité scientifique et qui avaient gardé des

contacts avec le milieu de la recherche afin de cerner au plus près les besoins et les pratiques d'une partie du futur public. Il est évident que le recrutement n'a pas été uniforme et que tous les candidats retenus ne répondaient pas tous à 100% à ce profil idéal. En cas d'hésitation, il a été donné la préférence à la formation universitaire sur la formation bibliothéconomique, mais ce cas de figure n'a pas été si répandu. Il s'est retrouvé dans certains cas pour les disciplines scientifiques, le droit ou l'économie où les professionnels des bibliothèques ayant cette formation initiale ne courent pas les rues. l'établissement s'est toutefois efforcé autant que possible de conjuguer une double compétence. Une constante: pas de spécialiste par langue sauf pour les littératures étrangères, chaque responsable d'acquisition pratiquant couramment l'anglais, voir l'italien, l'allemand ou l'espagnol. Enfin chaque responsable d'acquisition devait opérer aussi bien de monographies que de titres de périodiques ou de CD-Roms.

Le travail de ces spécialistes par discipline tire partie de leurs liens avec le milieu de la recherche ou de l'université. A partir des axes principaux énoncés au sein d'une commission plénière de politique documentaire (remise à l'honneur des sciences, du droit et de l'économie; définition d'un nouvel encyclopédisme mesuré en complémentarité avec des collections extérieures; rééquilibrage des acquisitions comme mode d'entrées par rapport au Dépôt légal et aux dons et échanges; nouvelles pratiques des lecteurs induites par un important fonds en libre accès), des commissions par domaine réunissant les responsables d'acquisitions, des universitaires-chercheurs et des collègues des bibliothèques spécialisées correspondantes, en particulier les CADIST, ont défini le profil des collections requises pour les deux niveaux de la BnF à Tolbiac (niveau de recherche Rez-de-jardin et niveau d'étude ou de référence

Haut-de-jardin) et ont proposé des pistes de coopération entre établissements pour la documentation plus pointue. Concrètement, après avoir analysé dans ce cadre successivement l'état de la carte documentaire dans la spécialité, l'articulation de la spécialité avec les spécialités voisines, les besoins et pratiques du public spécialisé ainsi que les demandes et pratiques d'autre types de publics pour le domaine en question; il a été établie une charte documentaire qui a formalisé cette réflexion. Elle comprend une introduction générale rédigée par le coordonnateur scientifique et des plans d'acquisition par spécialité rédigés par les responsables d'acquisition. Chaque plan obéit au même ordonnancement : exposé méthodologique et bibliographie des instruments utilisés, orientation générale du fonds, articulation des deux niveaux de libre-accès en fonction des particularités de la discipline et de l'état de la carte documentaire, quantification par sous champs de la discipline, traitement des interférences entre domaines, usage de la classification Dewey, développement à terme des collections et établissement partenaires privilégiés (ex. sociologie). Il a été tenu compte aussi des différences d'usage de la documentation selon les secteurs : sciences, droit et économie ont eu un traitement différent des lettres et des humanités. Les sciences en particulier, nouveauté radicale par rapport à la tradition de la bibliothèque, ont eu droit à un traitement privilégié : il fallait expliquer pourquoi leur réintroduction était nécessaire et comment la BnF entendait bien ne pas se substituer aux centres de documentation des laboratoires.

Il ne faut pas croire que les acquisitions ont démarré après l'achèvement de tout ce processus de consultation et d'analyse. Comme le but était avant tout de constituer des fonds en libre accès, un grand nombre d'outils de travail ont pu être achetés d'emblée sans attendre. Les achats et le processus d'élaboration des plans de

développement des collections se sont faits en parallèle. S'il y a d'ailleurs une leçon à tirer de l'expérience en matière de formation, c'est bien la quasi impossibilité à fournir un cadre de travail détaillé au préalable; un plan de développement des collections s'éprouve par la pratique des acquisitions en même temps qu'il se construit. Ce n'est qu'à ce titre qu'il possède une valeur formatrice.

Dans le cadre d'une bibliothèque dont l'ambition est avant tout encyclopédique, travailler avec des spécialistes, qu'il s'agisse des responsables d'acquisition ou des experts extérieurs consultés, a nécessité une très forte coordination pour harmoniser l'ensemble et éviter le danger de la juxtaposition de fonds hétéroclites. Les plans par spécialité ont impliqué une harmonisation régulière, notamment pour arbitrer les difficultés venant des zones de recouvrement entre domaines. Ainsi par exemple en religion, la part des textes de doctrine a été affirmée et l'histoire religieuse ou la sociologie religieuse laissées respectivement à l'histoire et à la sociologie dans l'affichage du libre-accès. Autre exemple, les oeuvres complètes des auteurs ont été rattachées à la discipline principale (cas des oeuvres de philosophes parfois abusivement éclatées dans toute la bibliothèque, qu'on s'est efforcé de laisser regroupées). Il a aussi été décidé de mettre l'accent sur les textes et de tenir une proportion d'1/3 de critique pour 2/3 de textes. Pour assister les responsables scientifiques, un comité d'experts extérieurs a été sollicité sur des problématiques précises qui naissaient au fur et à mesure de la constitution des collections. Son rôle, consultatif, était de veiller à ce que l'équilibre et le niveau des fonds soient conformes aux buts fixés initialement. Par exemple, il a été saisi de questions à arbitrer sur la place respective des langues originales et des traductions : faut-il beaucoup de traductions en français dans un fonds qui est d'abord encyclopédique? faut-il d'autre part prospecter plus

systématiquement les traductions étrangères d'auteurs français ? Il s'agissait dans ce cas de combattre la tentation des spécialistes pour lesquels la traduction n'a pas d'intérêt puisqu'a priori tout lecteur parle la langue (ex littérature espagnole) et par ailleurs de bien préciser que la BnF n'avait pas vocation à collecter toutes les traductions étrangères d'auteurs français puisque cela ne correspondait ni à une tradition ancrée ni à un besoin fortement exprimé des chercheurs. Les règles qui découlent de ces arbitrages ont été incluses dans la charte documentaire.

Que sont devenus les responsables d'acquisition une fois réalisée la fusion des différentes équipes de Richelieu et de Tolbiac ? Pour la plupart, ils se sont intégrés dans la bibliothèque, certains prenant des responsabilités supplémentaires. Compte tenu de l'organisation en départements thématiques (Philosophie, histoire, sciences de l'homme, Droit, économie et politique, Sciences et techniques, Littérature et art), ils deviennent les piliers du service public en salle assurant une part essentielle du renseignement bibliographique et de la formation des nouveaux arrivant à ce même public.

Le travail en réseau comme exemple d'auto-formation permanente

Le second point que je souhaite développer a trait à l'impact de cette réflexion par un établissement national sur d'autres établissements spécialisés. La BnF dans le cadre de sa politique de réseau dite « Pôles associés » partage ses acquisitions étrangères avec un certain nombre d'établissements. Là encore la mise en place de ce partage a entraîné des modes de coopération nouveaux et un travail concret en commun sur les acquisitions qui se révèle à l'usage un outil de sensibilisation et de formation professionnelle assez efficace, dont on peut dresser un premier bilan. Il restera à approfondir en

commun entre bibliothécaires des différents établissements de recherche avec notamment l'aide des outils de formation que constituent les URFIST la part de la documentation électronique existante par rapport à nos propres expériences encore tâtonnantes de numérisation.

La débouché naturel de cet important chantier de constitution de nouvelles collections a été d'initier un travail en commun avec des bibliothèques spécialisées. La BnF jusqu'alors assez en marge du réseau des CADIST bien que possédant des fonds qui intéressent au premier chef la recherche, a d'emblée affirmé sa volonté de partage documentaire avec ces établissements. La coopération est sortie alors du seul cadre de l'échange des notices. Cette politique est celle connue sous le nom de « Pôles associés » mais ce volontarisme serait demeuré lettre morte s'il ne s'était accompagné d'un travail concret sur les collections initié par la constitution des fonds en libre-accès et les premières commissions d'acquisitions spécialisées par domaine. En effet, les collections en libre-accès, du moins au niveau recherche (Rez-de-jardin) ne se dissocient pas des fonds étrangers destinés aux magasins, le Dépôt légal demeurant à part. Quand la bibliothèque refoulait en magasin la majorité de ses collections, y compris des bibliographies dont la place était naturellement en salle de lecture, c'était bien parce qu'elle n'avait plus de place dans ces mêmes salles. Le cas de figure devenait très différent avec le bâtiment de Tolbiac. Une autre dynamique s'instaure entre magasins et salles. D'autre part, avec la réintroduction des sciences et l'affirmation de la vocation encyclopédique de la bibliothèque, il devenait légitime de s'interroger sur ses pôles d'excellence traditionnels en lettres et sciences humaines. La BnF était-elle un super-CADIST dans ces domaines ou ne devait-elle pas plutôt arriver là aussi à des solutions de partage documentaire? Cette réflexion était plus qu'en germe

dans la charte documentaire. On s'en rend compte avec les plans d'acquisition en histoire ou en sociologie. Et tout naturellement, ce sont les spécialistes par domaines qui ont assuré le suivi de la mise en place de cette politique d'acquisition partagées avec d'autres établissements, le tout restant fortement coordonné au plan scientifique. Travail lent mais combien fructueux au plan de la formation ! Des bibliothécaires d'horizons variés procèdent à des évaluations des collections existantes pour mieux cerner leurs points fort et leurs point faibles. Le travail est loin d'être achevé car il s'inscrit dans le long terme. Au out de trois ans, des résultats positifs sont à noter. Tout d'abord, le caractère irréversible de cette politique, parce que concrètement engagée sur les acquisitions courantes. D'une certaine façon, on a un peu procédé à l'envers puisqu'il aurait été plus logique de faire d'abord des évaluations fouillées des collections, expériences qui n'avait guère marché lors de l'introduction du Conspectus la décennie précédente. Mais, à ce stade, les bibliothécaires ont fait par eux-mêmes l'expérience de la nécessité absolue de procéder à ces évaluations qui sont dorénavant devenues leur priorité. Différentes expériences méthodologiques sont échangées. Ainsi par exemple, l'usage qu'a fait du Conspectus le secteur des publications officielles de la BnF pour bâtir son PDC ou encore la méthode de consultation d'experts pratiquée par le CADIST de sciences religieuses à Strasbourg ou encore le travail préalable à Aix-Marseille ou à Poitiers entre bibliothèques de recherche d'une même région cherchant un axe commun cohérent. Lors de la journée du 24 mars dernier qui a réuni les pôles associés et la BnF, est ressortie clairement la nécessité de dresser une carte documentaire, régulièrement mise à jour, qui s'appuie sur ce partage documentaire et ces évaluations de collections. Si la BnF doit participer de façon active à l'élaboration de cette carte documentaire,

elle ne peut en aucun cas se substituer à d'autres instances pour fournir des outils de formation sur le développement des collections. Ce qui lui revient, et ce n'est pas une mince tâche, c'est de mettre à l'épreuve du public sa charte, de procéder aux réajustements nécessaires, de poursuivre son travail avec ses partenaires, de mieux articuler les acquisitions imprimées, audiovisuelles et électroniques et enfin de développer une réflexion formalisée sur le rôle de la numérisation et son articulation avec les collections existantes. La numérisation des fonds patrimoniaux offre des pistes de travail où la réflexion est encore trop fragmentée à la BnF comme dans de nombreuses bibliothèques de recherche. Le lien avec la documentation électronique diffusée commercialement n'est pas toujours fait. Est-ce aux tutelles qu'il revient de pousser les institutions de formation initiale dans ce sens ou n'est-ce pas plutôt à la profession dans ses structures de réflexion davantage en phase avec les préoccupations des bibliothécaires (BBF, ABF ...) qu'il appartient de proposer des outils méthodologiques utiles à la formation continue? De ce point de vue il faut rapprocher les expériences issues de la politique des pôles associés et de la pratique des URFIST, qui sont nos meilleurs experts français en matière de documentation électronique. La question est officiellement posée.

En conclusion de ce bilan provisoire du développement des collections considéré comme un outil de formation et une aide à l'encadrement du personnel, on peut remarquer pour la France que :

- cette expérience de la BnF d'auto-apprentissage permanent était un préalable incontournable en période de lancement du projet de la bibliothèque; c'est seulement maintenant qu'il est possible d'envisager un retour sur la formation initiale et la formation continue (avec des plans personnalisés) des professionnels de bibliothèques ; il fallait

un exemple en grandeur réelle, écrit et diffusé pour sensibiliser la profession au-delà de mots d'ordre généraux.

- les bibliothécaires français manifestent aussi un intérêt nouveau pour les enjeux des PDC parce qu'ils ont à en faire eux-mêmes l'expérience dans le cadre des acquisitions partagées, notamment dans le cadre du réseau documentaire de la BnF. Il n'existe pas de modèles préétablis contrairement aux pays anglo-saxons où la tradition est plus ancienne; il n'y a donc pas d'outils de formation « ready made »; l'exemple montre que l'appropriation par les bibliothécaires de leur PDC est en tout cas une méthode d'encadrement dynamique du personnel.
- désormais politique d'acquisition ne signifie plus seulement pratique quotidienne du dépouillement des bibliographies courantes et des commandes mais aussi nécessité de formaliser un document cohérent sur ce sujet. De tels documents écrits sont indispensables pour le bibliothécaire pour communiquer et se justifier au plan scientifique; ce seront aussi des outils précieux pour la formation des nouveaux collègues.
- l'expérience de la BnF qui n'est sans doute pas toujours transposable ailleurs quant au recrutement des spécialistes à cette échelle, a sans doute enlevé des préjugés tenaces de la part des bibliothécaires sur le travail en commun avec les chercheurs; la méthode pratiquée pour les commissions d'acquisition qui est en revanche transposable, permet d'envisager un dialogue plus fécond entre généralistes des bibliothèques et usagers chercheurs; il faut néanmoins insister sur la nécessité pour les bibliothèques de recherche à ne pas brader l'exigence de haut niveau du personnel

scientifique qui autorise ce dialogue, des évaluations de collections réellement pertinentes et des perspectives de développement adéquates.

- des habitudes de travail en commun ont été initiées et semblent devoir perdurer dans ce contexte mais le rôle des associations professionnelles sera essentiel dans les années qui viennent pour assurer un rôle de conseil permanent entre les établissements au-delà de leurs intérêts immédiats d'acquisitions partagées; cela ne dispense pas les établissements de pérenniser leurs structures de coordination interne.